

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-AE99

présenté par
Mme Lakrafi

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	2 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	2 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 2 millions d’euros supplémentaires en direction du programme 209 "Solidarité à l’égard des pays en développement" et plus spécifiquement vers les crédits alloués à la Francophonie, compris dans l'action "Coopération multilatérale". Ces 2 millions d'euros sont destinés à l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), opérateur de la francophonie institutionnelle dont la France est le principal bailleur de fonds. Très affaiblie par la

baisse conséquence de la dotation française au titre de 2025, l'AUF est porteur d'un projet ambitieux faisant partie des engagements majeurs de la France à l'issue du Sommet de la Francophonie de Villers-Cotterêts de 2024. Ce projet s'intitule le PIMEF (Programme International Mobilité Employabilité Francophone) et vise à renforcer la mobilité académique et professionnelle entre les institutions universitaires francophones et à soutenir la construction d'une communauté francophone dynamique et connectée . Les crédits supplémentaires de 2 millions d'euros que cet amendement lui destine ont vocation à conforter l'amorçage et la viabilité de ce programme en donnant à l'AUF une visibilité budgétaire suffisante pour planifier son déploiement et sa durabilité.

Le gage apposé pour assurer la recevabilité financière porte à due concurrence, soit 2 millions d'euros, sur les fonds propres de l'AFD, du programme 365 "Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement .